



Eric WOERTH,

Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

et

André SANTINI,

Secrétaire d'Etat auprès du ministre, en charge de la Fonction publique

Réunion sur les négociations, les rémunérations et le pouvoir d'achat des fonctionnaires

Lundi 17 décembre 2007

Dossier de presse

<http://www.budget.gouv.fr>

<http://comptes-publics.gouv.fr>

LES GRANDS PRINCIPES DE L'EVOLUTION DES REMUNERATIONS

Le Gouvernement propose de distinguer dans la nouvelle politique de rémunération des fonctionnaires les éléments qui relèvent du maintien du pouvoir d'achat de ceux qui relèvent de la progression du pouvoir d'achat.

▪ **Les mesures sur le maintien du pouvoir d'achat portent sur le traitement indiciaire des agents :**

Elles combinent des mesures générales (le point) et la prise en compte de l'ancienneté (avancement automatique d'échelon).

L'objectif du Gouvernement est que d'une année sur l'autre, à travail égal, le traitement d'un agent ne perde pas de pouvoir d'achat.

▪ **Les mesures en faveur de la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires prennent en compte :**

- Le travail supplémentaire (« travailler plus pour gagner plus ») avec les heures supplémentaires et le rachat des jours de RTT dans les comptes épargne temps,
- L'intéressement aux résultats et à l'amélioration du service rendu, notamment le mérite, la prise de responsabilité, la performance ainsi que le retour des économies générées par le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite,
- Les promotions internes qui reconnaissent le mérite et les acquis de l'expérience professionnelle,
- La meilleure reconnaissance de l'évolution des métiers et du niveau des diplômes,
- Les politiques sociales, telles que l'action sociale (logement, restauration...) ou la protection sociale complémentaire (la santé et la prévoyance).

LES GRANDS PRINCIPES DU DISPOSITIF DE GARANTIE

L'étude de l'INSEE/DGAFP/Direction du Budget sur la période 2001-2005 souligne que l'évolution de la rémunération des personnels est très variable : si les $\frac{3}{4}$ des agents ont eu plus, voire beaucoup plus que l'inflation, une minorité d'entre eux a néanmoins perdu du pouvoir d'achat sur cette période.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle ne peut être corrigée par une revalorisation générale du point Fonction Publique.

- Elle ne corrige en rien la dispersion constatée des gains et pertes de pouvoir d'achat du fait de son caractère uniforme, alors même que 80% des agents enregistrent des progressions de pouvoir d'achat parfois très significatives pour certains d'entre eux.
- En raison de son coût budgétaire, l'évolution du point de + 1% représente 1,6 Milliard d'Euros pour les 3 Fonctions Publiques.
- Il convient donc de mettre en place un mécanisme permanent de garantie permettant de corriger la situation des agents ayant perdu du pouvoir d'achat sur leur traitement.

Le Gouvernement propose un dispositif reposant sur les principes suivants :

- 1. Une garantie individuelle de maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires.**
- 2. Un dispositif pour tous les fonctionnaires sans exclusive : temps plein ou temps partiel, toutes les catégories, civils et militaires, tous les âges,...**
- 3. Une garantie ciblée sur le traitement indiciaire: le cœur de la rémunération des fonctionnaires.**
- 4. Ce dispositif est un complément à des mesures générales et non pas un substitut au point Fonction Publique.**
- 5. Une mise en œuvre dès 2008**

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES NEGOCIATIONS

Le Gouvernement souhaite mettre en place une nouvelle organisation des négociations avec les partenaires sociaux :

Le Gouvernement souhaite organiser une véritable concertation avec tous les employeurs publics et les partenaires sociaux.

Pour la première fois, sont invités comme parties prenantes à la négociation, les représentants des associations d'élus (Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France, Association des Régions de France) et des établissements hospitaliers (Fédération Hospitalière de France).

Il a été proposé à chacune de ces associations de désigner un représentant pour négocier.

La volonté du Gouvernement est d'institutionnaliser cette démarche afin de mettre en place un rendez-vous salarial annuel.

Le Gouvernement souhaite que le champ de la négociation sur les rémunérations et le pouvoir d'achat des fonctionnaires soit pluriannuel. Il correspondra au budget pluriannuel qui sera présenté au Parlement à l'automne 2008 pour les années 2009, 2010 et 2011.

Toutefois un rendez-vous annuel avec les partenaires sociaux sur les salaires sera également institué.